

SPECIAL AESH



AVEZ-VOUS DEMANDÉ VOS 15 EUROS PAR MOIS ?



Depuis 2022, l'Etat prend en charge une partie des cotisations de complémentaire santé de ses agents. Cette participation, de **15 euros par mois, est remboursée à chaque agent qui en a fait la demande.**

De très nombreuses et nombreux AESH ignorent l'existence de cette loi et n'ont donc pas fait la demande des 15 euros par mois auprès de leur employeur. EN 2026, cette prise en charge passera à la moitié de la mutuelle prise en charge par l'employeur. L'enjeu est donc important.

Avec le SE-UNSA, j'agis !

Le SE-UNSA vous accompagne pour effectuer dès à présent les démarches pour toucher ces 15 euros par mois, et obtenir le rappel des sommes dues depuis 2022, soit près de 500 euros !

Faites vous connaître via notre formulaire en ligne pour que nous puissions étudier avec vous votre situation (éligibilité, démarches pour le versement et le rappel...). Pour cela, **flashez le QR Code** ou tapez l'adresse dans votre navigateur.



*EN 2024/25, J'ADHÈRE AU SE-UNSA. 30 € POUR NE RATER AUCUNE INFO !
(COÛT RÉEL 10 €)*

Nous contacter :

SE - Unsa Académie de Lyon
94 av. Félix Faure - 69003
LYON Tél. 06 21 77 28 45 E-
mail : ac-lyon@se-unsa.org

ADHÉSION :

